REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

Date de télétransmission : 31/07/2020

N° d'ordre: 20200720-41DCC



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 20 juillet 2020

L'An deux mille vingt, le lundi vingt juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis au gymnase de l'Escale à SAINT-JEAN-SUR-VEYLE sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Drácant(c)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	Х				G. DUPUIT	X		\Box
	M. GADIOLET (suppléant)				Mézériat	N. ROBIN	Х		П
Biziat	G. AGATY	х				L. VOLATIER	X		П
	C. LEMONON (suppléante)					JJ. VIGHETTI	Х		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	х			Perrex	JM. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)				Dont de Veule	A. ALEXANDRINE		Х	П
Chaveyriat	G. RAPY	Х			Pont-de-Veyle	L. MICHEL	х		\Box
	G. RONGEAT (suppléante)				0-1-(4-1-(1111-11-(V. CONNAULT	х		\Box
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	х			Saint André d'Huiriat	MC. BODILLARD (suppléante)			\Box
	N. LE MOAL (suppléante)					JL. CAMILLERI	Х		
Crottet	JP. LHÔTELAIS	Х			Saint Cyr-sur-Menthon	H. ANGLESIO	Х		\Box
	C. TURCHET	Х				B. PELLETIER	Х		\Box
	M. DANNACHER	Х			0-1-10-1-11-11	C. GREFFET	X		Н
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	х			Saint Genis-sur-Menthon	M. BROCHAND (suppléant)	<u> </u>		\vdash
	J. POLONIA (suppléant)				Callet Land World	A. RENOUD-LYAT	х		П
Grièges	A. GREMY	Х			Saint Jean-sur-Veyle	R. BROYER (suppléant)	-		\Box
	T. CHARVET	х			Saint Julien-sur-Veyle	S. REVOL	х		П
	A. SANDRIN					L. MAUGE (suppléant)			П
			Х			A. GIVORD	x		
Laiz	S. SCHAUVING					JF. CARJÓT	Х		П
		Х			Vonnas	E. DESMARIS	Х		П
	S. MARECHAL GOYON					F. DUBOIS		Х	\Box
	G. WANEOFIAL GOTON	X				JL. GIVORD	х		П

Envoi de la convocation :13/07/2020 Affichage de la convocation :15/07/2020 Nombre de conseillers élus : 32 Nombre de conseillers présents : 29

M. Michel GENTIL a transmis pouvoir à M. Christophe GREFFET et a rejoint la séance à 20h15 Mme Annie SANDRIN a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY Mme Aurélie ALEXANDRINE a transmis pouvoir à M. Luc MICHEL

Mme Françoise DUBOIS a transmis pouvoir à M. Jean-François CARJOT.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET: Décision Budgétaire Modificative n°1 budget annexe base de loisirs

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20200309-33DCC du 9 mars 2020 portant sur le vote du budget primitif du budget annexe base de loisirs,

Considérant que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par le Conseil communautaire qui vote des décisions modificatrices :

Accusé de réception en préfecture 001-200070555-20200720-20200720-41DCC -DE

Considérant qu'en section de fonctionnement il convient de :

Date de télétransmission : 31/07/2020 Ouvrir des crédits au chapitre « 66 – Charges financières » pour prendre en charge désetion nels seus sur la chapitre « 66 – Charges financières » pour prendre en charge desetion nels seus sur la chapitre « 66 – Charges financières » pour prendre en charges deservit des charges des charges de et frais,

- Augmenter les crédits au chapitre « 67 Charges exceptionnelles » pour rembourser les séjours annulés en raison du Covid,
- Augmenter les crédits au chapitre « 77 Recettes exceptionnelles » pour inclure les séjours réservés à nouveau suite aux annulations en raison du Covid;

Considérant que la section de fonctionnement sera équilibrée par une diminution du chapitre « 011 – Charges à caractère général »;

Considérant que la décision budgétaire modificative pour le budget principal est composée comme suit :

Section de fonctionnement			
DEPENSES	Montant budgété actuel	DBM	
011- charges à caractère général			
60628- autres fournitures non stockées	600,00€	-15,00 €	
66- charges financières			
6688- autres charges financières	0,00€	15,00 €	
67- charges exceptionnelles			
678- autres charges exceptionnelles	0,00€	3 000,00 €	
	TOTAL DEPENSES	3 000,00 €	
RECETTES	Montant budgété actuel	DBM	
70- produits des services			
70688 - autres prestations de services	254 000,00 €	3 000,00 €	
	TOTAL RECETTES	3 000,00 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 concernant le budget annexe base de loisirs ;

AUTORISE le Président à signer la délibération et à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exact et pour extrait conforme,

ole des Services Public 10 rue de la Poste RP 7 01290 PONT DE VEYLE

Président,

Christophe GRE

Certifié exécutoire

Affiché le :

3 1 JUIL. 2028

Transmis en Préfecture le :

JUIL. 2020

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.